

Permis d'organisation
Visa **FFSA** - N°283 en date du 26 Mars 2026
Visa **LIGUE** - N°22 en date du 26 Mars 2026

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zavenou de Fluprés
35440 Talence
05 57 22 25 80
sport.automobile@nva-sud.fr

ASA  **GASCOGNE
AGENNAIS**



9^{ème} Rallye Régional
VHC de Sauveterre
Vallée de la Lémance
Le 27 et 28 Juin 2026



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

<p>Pour obtenir son permis d'organisation, l'ASA organisatrice doit adresser un dossier complet à la FFSA, PAR L'INTERMEDIAIRE DE SA LIGUE (à l'exception des rallyes régionaux dont le permis d'organisation FFSA est délivré par la Ligue).</p> <p>Ce dossier comprendra obligatoirement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de règlement particulier visé par la Ligue. ▪ L'itinéraire horaire détaillé <p>Il est <u>interdit</u> de publier un pré-règlement ou règlement (internet ou autre), avant d'avoir obtenu le permis d'organisation de la FFSA.</p>
--

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA GASCOGNE AGENAIS
Nom du Rallye :	SAUVETERRE VALLEE DE LA LEMANCE
Date :	27 et 28 JUIN 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Coupe de France / Challenge ligue NAS / ASA GA / Challenge commissaire NAS
Eligibilité :	Coupe de France
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	FOURCADE Annie
Téléphone :	06 09 86 77 12
Mail :	secretariat@asagascogneagenais.com
Comité d'Organisation	
Président :	TEMPRANO Yannick
Membres :	BARAS Jean-Pierre/BARAS Hélène
Secrétariat du Rallye, Adresse :	158 chemin de Brugou – 47500 MONTAYRAL
Téléphone :	06 37 67 74 04
Mail:	Ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr

Permanence du Rallye :	Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Organisateur technique	
Nom :	TEMPRANO Yannick
Adresse :	158 chemin de BRUGOU – 47500 MONTAYRAL
Téléphone :	06 37 67 74 04
Mail :	Ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	1er mai 2026
Ouverture des engagements	1er mai 2026
Clôture des engagements	22 juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	21 juin 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	21 juin 2026 Bar le trotting de 10h00 à 16h00 27 juin 2026 Salle des fêtes de 8h00 à 18h00
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	21 juin 2026 de 10h à 16h00 7 mars 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	27 juin 2026 de 13h15 à 18h15 à la salle des fêtes Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	27 Juin de 13h30 à 18h30 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	27 juin 2026 à partir de 13h30 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	27 juin 2026 à 17h30 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	27 juin 2026 à 18h45 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	27 juin 2026 à 18h45 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre et sur CHRONOLIVE
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	27 juin 2026 à 18h45 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre et sur CHRONOLIVE
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	28 juin 2026 à 8h00 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	28 juin 2026 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	28 juin 2026 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	28 juin 2026 A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	28 juin 2026 30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre et sur CHRONOLIVE
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	28 juin 2026 30mn maximum après la publication des résultats du dernier concurrent A La Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	FOURCADE Annie - 15323
Commissaires Sportifs	COMBE Robert – 11108 BLUTEAU Daniel - 2974
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	FOURCADE Annie – 15323
Directeur de Course	DESMOULINS Roger - 4799
Chargé des VHRS auprès de la direction de course	BRANDY Francis - 43050
Directeurs de Course Adjoint PC	CHEVALIER Guy - 3531 RENOU Isabelle - 136518
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	RAYMOND Jean-Pierre - 12225 ROUGIER Hugues - 13220
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	PERRIER Jean-Pierre - 21244 ZAIA Fabrice - 187750
Commissaire Technique responsable	FOURCADE Alexandre - 28760
Commissaires Techniques adjoints	LARQUEY Serge – 8454 SANGOIGNET Jean-Jacques - 288229
Médecin chef	CARPENTIER-AIELLO Dominique SIMONET - Corine
Chargés des relations avec les concurrents	NOBLE Monique - 120099
Juges de faits	JECKER Renée - 111119
Chargé des relations avec la presse	QUIOC Philippe - 204054
Chronométrateurs	GRENEREAU Jean-Pierre - 15324 ALAIN Sylvain – 234828 BRANDY Christelle - 12194 ZONTA Christiane - 45084
Classement	CHRONOLIVE DELMOND-DESMOULINS Colette - 48038
Speaker	

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} rallye VHC de SAUVETERRE VALLEE DE LA LEMANCE doit adresser à :

Ecurie Automobile du Haut Bois
Chez BARAS Hélène
1597 Route de Melis « Gigoutoux »
47500 CUZORN

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tél. : 06 88 50 73 50

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 22 juin 2026 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15** voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais : 240 €
- Si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais : 230 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée SEULEMENT dans le village de SAUVETERRE LA LEMANCE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye régional VHC de Sauveterre Vallée de la Lémance représente un parcours de 68,1 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont : Fonsalade 7 km X 3 / Lastreille 6,7 km X 3 L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 21 juin 2026 de 10h à 16h00 et le 27 juin 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Numéro de reconnaissance à l'avant droit du pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix aura lieu dimanche 28 Juin dans la **Salle des fêtes, 141 Rue de la gare 47500 Sauveterre** à la fin du rallye et après validation du classement par le collège.

Scratch : 1^{er} 400€, le 2^{ème} 300€, le 3^{ème} 250€

Classes

Les classes suivantes seront regroupées :

-En groupe A : **A7S avec A7K**

-En groupe R : **R1 avec R1A et R1B, R2 avec R2B et R2C, R3 avec R3C, R3D et R3T**

Classement	Partants	De 1 à 4	De 5 à 9	De 10 à +
1 ^{er}		150€	200€	250€
2 ^{ème}			120€	150€
3 ^{ème}				100€
4 ^{ème}				50€

Les primes scratch et classe ne sont pas cumulables.

Prix pour les féminines : Equipage 100% féminin, un coffret massage et détente en duo, 2^{ème} 80€, 3^{ème} 50€

Les primes pour les équipages 100% féminin sont cumulables avec les primes scratch et classe. Chaque femme à l'arrivée du Rallye se verra remettre une rose lors de la remise des prix.

Toutes les primes en numéraire seront attribuées dans leur intégralité à condition de 80 partants. Entre 60 et 80 partants les primes seront diminuées de 25%, entre 50 et 60 partants les primes seront diminuées de 50% et si moins de 50 partants les primes seront supprimées.

Les chèques correspondant à la remise des prix seront expédiés par courrier à l'adresse indiquée sur l'engagement minimum 48H après le rallye.

Les coupes seront distribuées au minimum aux 3 premiers du scratch et à chaque premier de classe.

Un demi-engagement pour Sauveterre Vallée de la Lémance 2027 sera offert à un concurrent (même absent à la Remise des Prix) tiré au sort parmi ceux qui ont abandonnés (abandons mécanique ou sortie de route, les mis hors course se seront pas comptabilisés).